

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SPLASH - PH MINI (POD)
Code du produit : REV2538

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
Avenue Albert Einstein, 15
B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Composants dangereux :

: hydrogénosulfate de sodium

Mentions de danger (CLP) :

: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

UFI :

: CFH6-M034-300H-MTG4

Fermeture de sécurité pour enfants :

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher :

: Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SPLASH - PH MINI (POD)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydrogénosulfate de sodium	(N° CAS) 7681-38-1 (N° CE) 231-665-7 (N° Index) 016-046-00-X (N° REACH) 0.1-2119552465-36	> 30	Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Consulter un médecin. Si possible montrer cette fiche au docteur. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau/...
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Gorge douloureuse.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO ₂). libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Risque d'explosion des poussières emportées par l'air.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation appropriée. Recueillir le produit répandu.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection individuelle. Éviter le dégagement de poussières. Ne pas respirer les poussières.
Procédures d'urgence	: Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Éviter de respirer les Poussières. Protection individuelle. Voir rubrique 8. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
--------------------------	--

SPLASH - PH MINI (POD)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Délimiter la zone de danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Balayer ou recueillir le produit déversé.

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter la production de poussières. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver hors de portée des enfants.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

Température de stockage : 10 - 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Lieu de stockage : Eviter le contact avec l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage : Plastique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. (EN 134)

Protection oculaire:

Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Laver les mains avant une pause et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure spécifique nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter toute exposition inutile.

SPLASH - PH MINI (POD)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pastilles/tablettes.
Couleur	: blanc. Jaune.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Le produit n'a pas été testé
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: 180 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: > 200 Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable.
Pression de vapeur	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: 1,4 - 1,45 Non testé
Masse volumique	: 850 - 1150
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau. Eau: > 1080 g/l
Log Pow	: Le produit n'a pas été testé
Log Kow	: Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables/ vapeurs d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le dégagement de poussières. Humidité. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables/ vapeurs d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables/ vapeurs d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

SPLASH - PH MINI (POD)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

hydrogénosulfate de sodium (7681-38-1)

CL50, poissons	7960 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie	1766 mg/l (48 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

SPLASH - PH MINI (POD)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

hydrogénosulfate de sodium (7681-38-1)

Persistance et dégradabilité	Hydrolyses.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SPLASH - PH MINI (POD)

Log Pow	Le produit n'a pas été testé
Log Kow	Le produit n'a pas été testé
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

hydrogénosulfate de sodium (7681-38-1)

Log Kow	-2,2
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

hydrogénosulfate de sodium (7681-38-1)

Ecologie - sol	Extrêmement mobile dans les sols.
----------------	-----------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

hydrogénosulfate de sodium (7681-38-1)	PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

SPLASH - PH MINI (POD)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Transport par voie terrestre Non réglementé				
Transport maritime Non réglementé				
Transport aérien Non réglementé				
Transport par voie fluviale Non réglementé				
Transport ferroviaire Non réglementé				
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC				
Non applicable				

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit